

SM SPANC DU CLUNISOIS
COMPTE RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 17 DECEMBRE 2019 à 18h30
Salle n°4 du Foyer des Griottons (CLUNY)

Monsieur Michel MAYA, Président, ouvre la séance et remercie les participants.

Il indique que ce Conseil syndical a pour but d'étudier :

- ✓ Le bilan technique et financier 2019 / bilan comparatif 2017-2019,
- ✓ La modification d'organisation administrative / création de poste de technicien,
- ✓ La décision modificative budgétaire,
- ✓ Les admissions en non-valeur,
- ✓ La modification de délégués.

1) Adoption du Procès-verbal de la séance du 1^{er} avril 2019 :

Monsieur Michel MAYA demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu du dernier conseil syndical du 1^{er} avril 2019 qui a été envoyé à tous les délégués.

Monsieur PERRIN demande confirmation sur le fait que les contrôles sur le terrain durent maximum une heure. Ceci afin de pouvoir estimer le temps passé pour un contrôle (visite + rapport) en faisant un calcul théorique du nombre de contrôles en partant de la base horaire de 35 h / semaine sur 47 semaines / an.

Monsieur PERRIN exprime qu'il n'y a pas suffisamment de lisibilité sur le temps passé pour un contrôle terrain en rajoutant le temps rapport.

Michel MAYA demande si ces remarques et questions sont liées au procès-verbal présenté ?

Monsieur PERRIN précise que ses remarques n'impliquent pas de modification au procès-verbal du 1^{er} avril 2019.

Michel MAYA propose donc de procéder à son adoption.

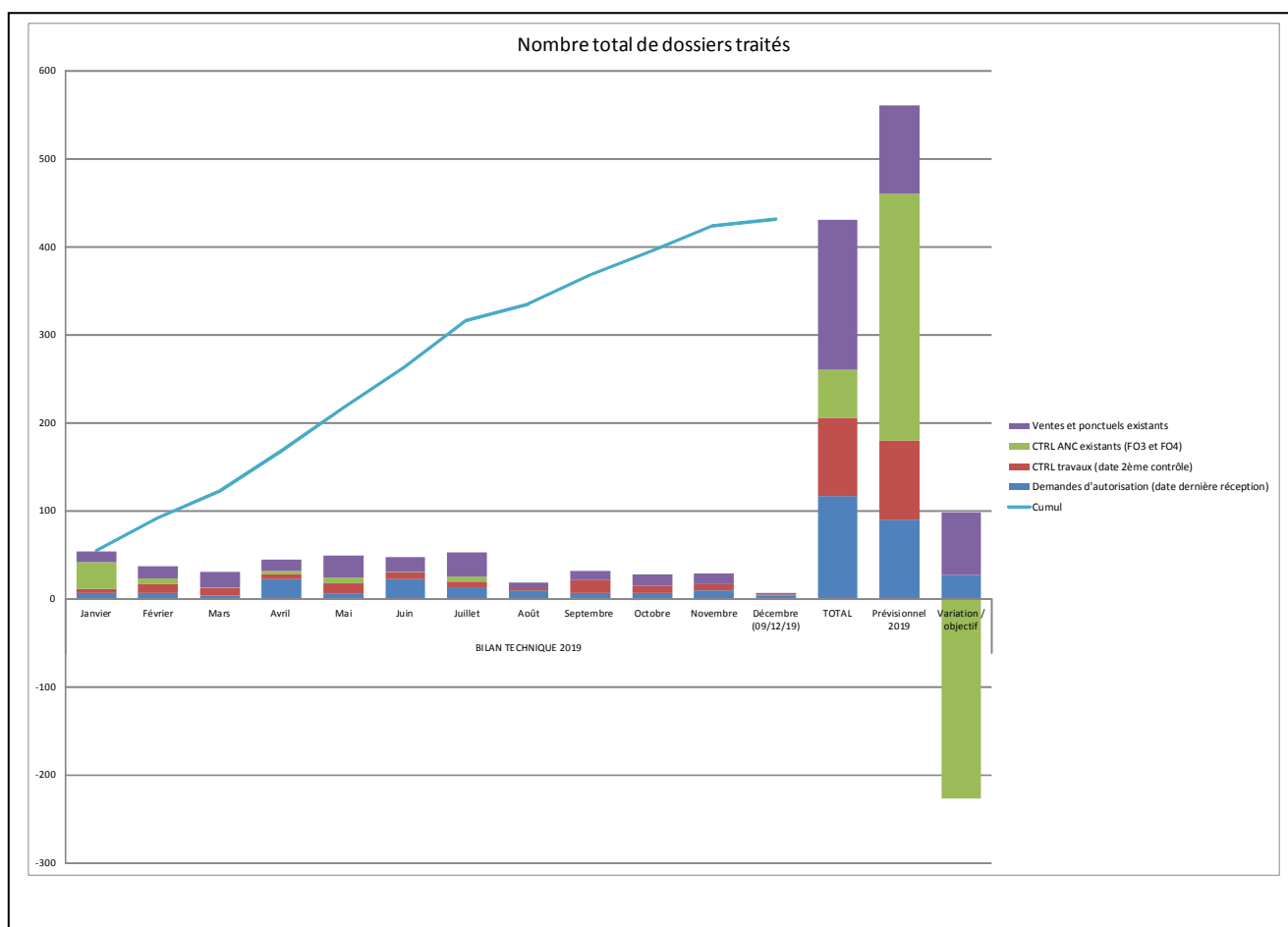
Le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 est adopté à l'unanimité.

2 Bilan technique et financier 2018 / bilan comparatif 2017-2019 :

Bertrand DEVILLARD prend la parole et indique que les différents bilans vont être présentés, et dans un premier temps il laisse la parole à Vanessa PILLON pour le bilan technique.

Vanessa PILLON présente et commente le bilan technique 2019 à l'aide des supports suivants :

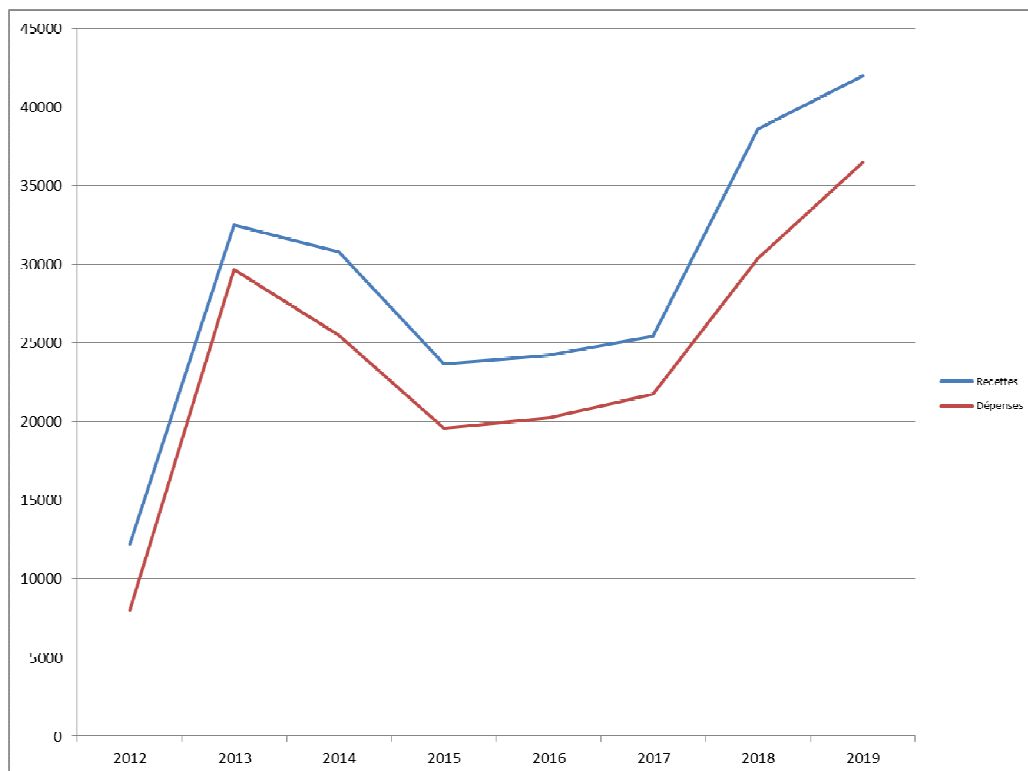
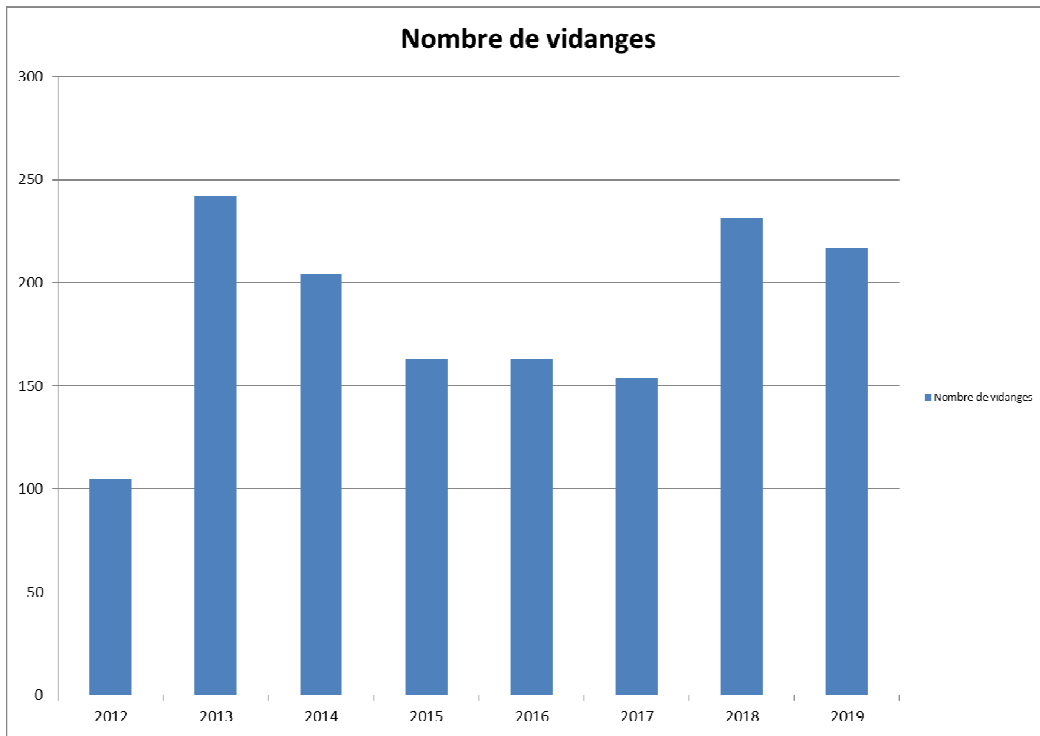
BILAN TECHNIQUE 2019															
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre (09/12/19)	TOTAL	Prévisionnel 2019	Variation / objectif
Demandes d'autorisation (date dernière réception)	7	7	4	22	6	22	13	9	7	7	9	4	117	90	27
Cumul	7	14	18	40	46	68	81	90	97	104	113	117			
CTRL travaux (date 2ème contrôle)	4	10	8	6	12	8	7	3	14	8	8	1	89	90	-1
Cumul	4	14	22	28	40	48	55	58	72	80	88	89			
CTRL ANC existants (FO3 et FO4)	31	6	1	4	6	1	5	0	0	0	0	0	54	280	-226
Cumul															
Ventes et ponctuels existants	12	14	18	13	25	16	28	7	11	13	12	2	171	100	71
Cumul	12	26	44	57	82	98	126	133	144	157	169	171			
TOTAL	54	37	31	45	49	47	53	19	32	28	29	7	431	560	-129
Cumul	54	91	122	167	216	263	316	335	367	395	424	431			
Refus de visite	2 constat de non visite	2 constat de non visite													



Bertrand DEVILLARD propose de voir la globalité et ensuite de faire le bilan.

Stéphanie TRIBOLLET présente le bilan des « entretiens des installations ANC ».

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de vidanges	105	242	204	163	163	154	231	217
Recettes	12213,25	32468,5	30759,5	23654,25	24236	25405	38580,75	41983,4
Dépenses	8001,56	29685,36	25486,84	19594,31	20214,84	21740,21	30390,62	36500,6



Stéphanie TRIBOLLET précise que depuis 2018 l'augmentation des demandes de vidanges est très certainement liée à l'arrivée des nouvelles communes.

Bertrand DEVILLARD ajoute que pour les années 2015, 2016 et 2017, les vidanges avaient plutôt tendance à baisser, certainement du fait de la baisse des diagnostics.

Monsieur VADANT indique que si le service du SPANC n'a plus le temps de faire de diagnostics ou des contrôles de bon fonctionnement, c'est qu'il est victime de son succès.

Monsieur PERRIN demande quelle est la différence de durée entre la réalisation d'un contrôle de diagnostic et un contrôle ponctuel.

Vanessa PILLON explique que sur une journée elle peut faire, en théorie, 3 ou 4 visites pour les dossiers de vente contre 6 à 8 pour des diagnostics. Toutefois, les temps de trajet sont complètement différents entre ces 2 volets puisque pour les contrôles ponctuels il faut organiser des déplacements au « coup par coup » alors que pour les campagnes de vérification de bon entretien ou les diagnostics les temps de transport sont plus efficaces.

Monsieur PERRIN constate que les dossiers de vente prennent 50 % de temps supplémentaire, sans compter le volet transports.

Vanessa PILLON précise que c'est vraiment toute l'organisation autour qui prends du temps : pour les campagnes de diagnostics / vérification il y a un temps d'organisation pour programmer de faire 30 à 40 visites, alors que pour les visites ponctuelles (ventes / contrôle de travaux) il faut s'organiser quasiment le matin pour l'après-midi.

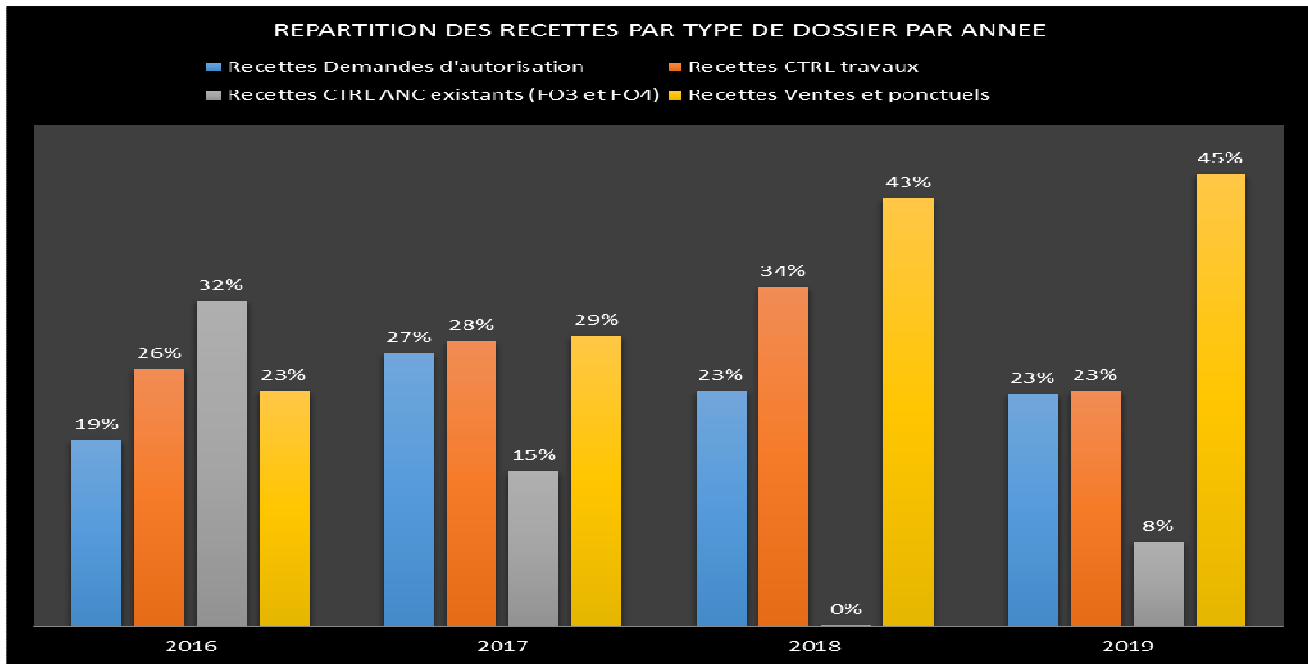
Bertrand DEVILLARD indique dans les faits il s'agit plutôt d'un rapport de 1 à 3 plutôt que 1 à 2 entre le temps passé sur les dossiers de diagnostics et contrôle d'entretien par rapport aux visites ponctuelles. Il précise que sur l'année le nombre de dossiers faits dépassera certainement les 450 et qu'en ramenant cela sur 1607 heures annuelles par technicien, la théorie serait d'un temps moyen de 7 heures par dossiers. Il précise qu'il s'agit bien d'un pur calcul théorique puisque pour un dossier qui représente peut être une heure de visite sur le terrain, il faut ajouter le temps de préparation (mutualisé ou non) et le temps de réalisation informatique (réalisation du rapport et incrémentation de la base de données) qui est de l'ordre du double du temps terrain. A cela s'ajoute les temps trajet ainsi que les temps « cachés » de conseils et renseignements des usagers.

Bertrand DEVILLARD analyse les résultats de 2019 et constate que ce sont bien les dossiers de neuf, de contrôles de travaux et de vente qui sont largement majoritaires par rapport aux dossiers de diagnostics et contrôles de bon fonctionnement. Il ajoute qu'il faut se poser la question si ce phénomène est anecdotique ou si cela devient prégnant. Sur 2019, le SPANC a réussi à faire quelques diagnostics. Et pour rappel, réglementairement ce sont bien les diagnostics le corps de notre métier.

Monsieur MICHEL constate qu'il y a l'aspect réglementaire mais explique qu'il y a également la « vraie vie ». Les assainissements non collectifs s'améliorent avec en particuliers les obligations de contrôles et de travaux lors des ventes. Il faut peut-être veiller à ce que les missions concernant les diagnostics ou contrôles de bon entretien ne fassent pas stagner ce constat, sans forcément améliorer les installations.

Monsieur PERRIN indique que les contrôles pour vente qui sont facturés plus chers ne sont pas à voir forcément négativement sur le volet financier.

Bertrand DEVILLARD propose de présenter le volet financier des activités du SPANC ce qui va permettre d'alimenter les débats.



Bertrand DEVILLARD résume sa présentation en indiquant qu'il est flagrant que depuis 2017 les recettes liées aux contrôles des ANC sont en forte chute par rapport aux autres types de dossiers.

Monsieur PERRIN intervient en précisant qu'il faut justement se demander si l'embauche d'un nouveau technicien va compenser tout ça.

Bertrand DEVILLARD indique que cette question est plutôt liée au point suivant de l'ordre du jour mais que la proposition d'évoluer est bien une conséquence du constat fait depuis quelques années. Le pari est de réaliser un changement d'organisation globale ce qui devrait permettre au SPANC de retrouver un équilibre.

Monsieur PERRIN ajoute qu'à terme il faudra bien voir l'organisation avec les 3 techniciens.

Bertrand DEVILLARD précise qu'il y a le côté technique / financier et de l'autre l'organisation administrative. On arrive au moment où le SPANC est dans sa maturité et le service tourne mais il faut bien prendre en compte que le service est adossé de très près au SIRTOM, et il faut donc se poser la question du montage de l'organisation en tenant compte de la location des bureaux au SIRTOM, de l'accueil physique et téléphonique, etc... également du manque de place.

Monsieur PERRIN demande si les logiciels sont mutualisés.

Bertrand DEVILLARD répond affirmativement.

Michel MAYA indique qu'il faut également bien prendre en compte que les conseils donnés par les techniciens, représentent du temps agent non comptabilisé et non financé.

Bertrand DEVILLARD précise que le SPANC arrive à une limite organisationnelle.

Monsieur PERRIN ajoute qu'il faut voir s'il est possible de s'améliorer sur la production de rapport.

Bertrand DEVILLARD indique que l'on peut toujours s'améliorer mais il indique que certains SPANC émettent des rapports moins qualitatifs que le SPANC du Clunisois.

Vanessa PILLON ajoute que certains SPANC ont l'ordre d'émettre des rapports moins qualitatifs (sans schémas), ce qui effectivement rentabilise le temps passé sur chaque dossier.

Bertrand DEVILLARD précise que cette question qualitative est bien du ressort des élus qui devront se positionner sur cette question.

Monsieur PARAT demande comment le SPANC est placé au niveau des tarifs.

Bertrand DEVILLARD précise que le SPANC du Clunisois est plutôt dans la moyenne haute.

Monsieur PARAT indique qu'il ne doit pas avoir trop de « râleurs » sur les ventes concernant les redevances.

Bertrand DEVILLARD précise qu'effectivement il y a moins de contestations par rapport au tarif sur les ventes.

Monsieur PERRIN demande pourquoi les usagers peuvent avoir des réprimandes, autres le volet financier.

Bertrand DEVILLARD explique les administrés peuvent contester les rapports qui peuvent être non conforme en citant l'exemple d'un dossier sur lequel le SPANC a été jusqu'à avoir recours à une médiation.

3) Modification organisation administrative / création de poste de technicien :

Michel MAYA, présente l'état de lieux de l'organisation actuelle et des demandes comme suit, et précise qu'à l'issue des débats il faudra que le conseil se positionne pour une décision.

A la suite des décisions des Communautés de communes du Clunisois et de Saint Cyr Mère Boitier de ne pas prendre au 1^{er} janvier 2020 la compétence assainissement non collectif, une réflexion a été engagée concernant le recrutement d'un troisième technicien pour le SPANC du Clunisois.

En effet, les augmentations du nombre de communes (+ 14 communes en 2017) et les évolutions de la typologie des dossiers (augmentation des dossiers de vente + dossiers de réhabilitation) ne permettent plus de répondre au noyau principal de la mission du SPANC à savoir la vérification périodique des installations existantes.

Monsieur PERRIN demande ce qu'il en est de la décision de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier (CCSCMB) de quitter le SPANC.

Michel MAYA indique que pour l'instant la CCSCMB a fait le choix de rester au SPANC.

Monsieur PARAT demande confirmation si cette décision sera la même dans 3 mois.

Michel MAYA confirme, en précisant que des positionnements seront pris dans la prochaine mandature avec des obligations à 2026.

Michel MAYA précise qu'à ce jour le SPANC ne respecte pas les délais prévu au règlement de service de 4/6 et 10 ans. 3 techniciens c'est la bonne côte car en cas de scission les techniciens pourraient se répartir avec 1 sur le Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier et 2 sur la Communauté de Communes du Clunisois. De fait il est entendu entre les deux directoires des Communautés de Communes de maintenir l'organisation du SPANC jusqu'au moment où une des deux prendra une décision et un engagement ferme. Dans ce cas la scission du personnel ne sera pas un problème. De plus la proposition d'embauche d'un technicien sur un contrat à durée déterminée de 3 ans permettrait de passer le cap sur la nouvelle mandature.

Jean Noël CHUZEVILLE précise que ce technicien sera toujours nécessaire sur le terrain.

Monsieur PERRIN demande à ce que l'organisation et les diagnostics soient déjà organisés comme cela, c'est-à-dire 1/3- 2/3.

Michel MAYA répond que c'est déjà ce qui est fait puisque cette répartition représente les dossiers pour chaque territoire.

Monsieur BROUSSE et Monsieur PHILIBERT, demande à Monsieur PERRIN de ne pas tout le temps interrompre les explications données.

Bertrand DEVILLARD présente la proposition de l'organisation :

En complément l'encadrement administratif du SPANC du Clunisois est amené à évoluer (pour rappel 5 heures hebdomadaires pour le suivi comptabilité / ressources humaines / payes / suivi des dossiers technico financiers : vidanges-facturations des redevances / accueil public) + 2 heures hebdomadaires pour direction / encadrement) car les 2 agents du SIRTOM de la Vallée de la Grosne qui réalisent ces missions en activités accessoires, ont demandé à arrêter celles-ci.

Une partie des missions administratives (suivi des dossiers technico financiers) pourrait être reprise par un des 2 techniciens en place dans le cadre d'une montée en compétences. Cette reprise pourrait être accompagnée par l'acquisition d'un module facturation dédié qui est couplé au système informatique spécifique actuel de gestion des dossiers.

La partie comptabilité / ressources humaines / payes pourrait être couplée avec les missions de direction / encadrement de la structure.

En équivalent temps plein (ETP), l'évolution serait la suivante : d'une situation actuelle où il y a 2 ETP techniques et 0.2 ETP administratif en activité accessoire (77 heures hebdomadaires), la nouvelle

organisation pourrait être de 2.8 ETP techniques et 0.2 ETP administratif, plus 0.15 ETP (5h/sem.) en activité accessoire (110.25 heures hebdomadaires).

Le budget du volet activité accessoire serait globalement majoré de 1 000 € / an, et la majoration du coût salarial (ainsi que les frais de fonctionnement liés) du nouveau technicien serait d'environ 35 000 €. Ces dépenses devraient être équilibrées par les recettes des contrôles réalisés par le nouveau technicien (équilibre à 305 / 310 dossiers annuels). Afin de tester cette nouvelle organisation il pourrait être proposé de proposer un contrat à durée déterminée de 3 ans pour le recrutement d'un nouveau technicien.

Concernant les investissements cette modification d'organisation nécessiterait un changement de bureau au sein des locaux du SIRTOM (3 personnes dans le même bureau) et donc achat de mobilier et d'un poste informatique, ainsi que l'achat du module facturation. Concernant les véhicules, les 2 présents actuellement sur le parc suffiraient.

Michel MAYA évoque le fait d'avoir pensé à déléguer les payes au Centre de Gestion mais précise qu'après discussions le travail préparatoire est le même.

Mme WALLUT demande si on a bien le potentiel pour faire 310 diagnostics supplémentaires par an.

Michel MAYA et Bertrand DEVILLARD répondent conjointement et affirmativement.

Bertrand DEVILLARD précise que le recrutement serait possible sur un jeune diplômé de BTS et qui serait formé en interne.

Michel MAYA demande à ce que le conseil puisse conclure sur ce point.

Monsieur BOUILLIN s'interroge sur le volet des diagnostics en demandant si à terme cela ne va pas poser problème si le SPANC ne répond pas aux délais règlementaires.

Bertrand DEVILLARD précise qu'à ce jour on est en retour de visite à 12 ans au lieu de 4 ans et que pour des personnes procédurières cela peut être contesté.

Michel MAYA ajoute que les factures sont émises après service fait et non annuellement, et propose de procéder au vote sur ce point de l'ordre du jour.

Monsieur PERRIN indique que pour lui l'organisation du SPANC n'est pas résolue par une embauche supplémentaire et que par ce choix la taille va augmenter sans avoir de vision claire pour l'avenir.

Monsieur PARAT intervient et estime que chacun s'est fait son idée.

Michel MAYA propose de procéder au vote.

Le recrutement d'un technicien ainsi que la proposition sur la nouvelle organisation du service, sont acceptés, comprenant une abstention.

4) Décision modificative budgétaire :

Michel MAYA laisse la parole à Bertrand DEVILLARD afin de présenter la décision modificative.

Le nombre de vidanges prévues dans le cadre du marché en cours pour 2019 a été arrêté à 192 lors du BP 2019. Or au réel le nombre de vidanges qui sera réalisé sera de l'ordre de 220. Par ailleurs la valeur moyenne de facturation est majorée de 15 € par rapport à l'estimation du BP 2019 (plus d'intervention majorée en urgence, plus gros litrage de fosses).

De fait, il faut prévoir des dépenses supplémentaires pour payer les factures du prestataire, mais en contrepartie, les recettes, correspondant au paiement du service par les usagers, ont augmentées.

Ces situations conduisent à proposer une décision modificative qui se résume comme suit :

FONCTIONNEMENT				
	DEPENSES			
		A/6288	Autres	+ 8 000 €
	RECETTES			
		A/7068	Autres prestations de service	+ 8 000 €

La décision modificative budgétaire est adoptée à l'unanimité.

5) Admission en non-valeur :

Bertrand DEVILLARD explique que la procédure d'admission en non-valeur permet de réintégrer dans le budget du SPANC du Clunisois en dépenses, les impayés des usagers. Cette procédure intervient sur demande de la Perception après que tous les recours pour récupérer ces impayés aient été utilisés (relances, saisies financières, huissier).

Ces impayés non récupérables se décomposent comme suit :

- années 2011/2012 : 291 € (2 dossiers)
- année 2013 : 110 € (1 dossier)
- année 2014 : 269.02 € (3 dossiers)
- année 2015 : 747.80 € (5 dossiers)
- Total : 1 417.82 € pour 11 dossiers.

Les dernières procédures d'admission en non-valeur ont été validées par le Conseil syndical du SPANC du Clunisois le 07 avril 2013 (concernait années 2007 et 2008 / montant de 418 € / 5 dossiers) et le 19 janvier 2016 (concernait années 2009 à 2013 / montant de 926.90 € / 10 dossiers).

Sur 2007 / 2015 les impayés repris au budget du SPANC représentent 0.43 % des redevances (2 762.42 € sur un total de facturation de 644 306 €) et 0.48 % des dossiers de facturation (26 dossiers sur 5 434 dossiers de facturations).

Pour informations, actuellement :

- sur 2015, il reste 3 usagers n'ayant pas payé les redevances demandées pour un total de 345 €,
- sur 2016, il reste 13 usagers n'ayant pas payé les redevances demandées pour un total de 1 702.53 €,
- sur 2017, il reste 10 usagers n'ayant pas payé les redevances demandées pour un total de 1 612 €,
- sur 2018, il reste 13 usagers n'ayant pas payé les redevances demandées pour un total de 2 466.74 €,

Pour ces dossiers les procédures de recouvrement sont en cours. Il s'agit d'une somme totale de 6 126.27 €.

Monsieur PERRIN demande comment cela va se passer quand il n'y aura plus la perception.

Michel MAYA indique que ce sera toujours fait par leurs services.

Michel MAYA demande si l'assemblée a d'autres remarques ou interrogations sur ce point et propose de procéder au vote.

Les admissions en non-valeur sont adoptées à l'unanimité.

6) Modification de délégués :

Bertrand DEVILLARD indique que dans le cadre de la fusion des communes de Brandon / Clermain / Montagny-sur-Grosne, la commune nouvelle de Navour-sur-Grosne a été créée au 01^{er} janvier 2019. La Communauté de communes de Saint Cyr Mère Boitier a désigné les délégués suivants pour la représentation de cette commune au Conseil syndical du SPANC du Clunisois :

Délégué titulaire : Patrick FERRET
Délégué suppléant : Yann AUCANT

La commune de Saint-Marcelin-de-Cray nous informe d'une modification de délégué à prendre en compte :

Délégué titulaire : Gérard LEBAUT
Délégué suppléant : Thierry BOUIN

La commune de Saint-Clément-sur-Guye nous informe d'une modification de délégué à prendre en compte :

Délégué titulaire : Jean-Jacques PRENETAT
Délégué suppléant : Laurent DUMAZET

Les modifications de délégués sont adoptées à l'unanimité.

7) Questions diverses :

Michel MAYA propose au conseil syndical de voter le budget avant la nouvelle mandature et propose les dates suivantes pour les futures réunions :

Réunion de Bureau le 27 janvier 2020
Conseil Syndical pour le débat d'orientation budgétaire le 06 février 2020
Conseil Syndical pour le vote du Budget le 25 février 2020.

Aucune remarque n'étant formulée, la séance est levée à 20 h 10.